



## I. Résumé

*Les LRA faisaient vite pour tuer. Ça ne leur a pas pris très longtemps et ils ne disaient rien pendant qu'ils le faisaient. Ils ont tué les 26. J'étais horrifié. Je connaissais tous ces gens. Ils étaient ma famille, mes amis, mes voisins. Quand ils ont eu fini, je me suis échappé et je suis rentré chez moi, où je me suis assis en tremblant de partout.*

— Un homme de 72 ans qui s'est caché dans les buissons et a vu les combattants de la LRA tuer sa famille le jour de Noël à Batande, près de Doruma. Il est l'une des rares personnes encore vivantes dans son village.

*Je pleure chaque jour pour elle. Vous ne pouvez pas imaginer ce que c'est que de vous faire enlever votre fille. Ça me rend malade quand je pense à ce qu'ils [les LRA] pourraient lui faire dans la brousse. Je ne sais pas si je la reverrai un jour, ni même si elle est encore vivante.*

— Une mère dont la fille de 13 ans a été enlevée par la LRA en septembre 2008.

Fin décembre 2008 et jusqu'en janvier 2009, l'Armée de résistance du seigneur (« *Lord's Resistance Army* », ou LRA) a tué brutalement plus de 865 civils et enlevé au moins 160 enfants dans le nord de la République démocratique du Congo (RDC). Les combattants de la LRA ont massacré leurs victimes à coups de machettes ou de haches, ou leur ont fracassé le crâne avec des gourdins et de lourds bâtons. Dans certains lieux de ces attaques, peu de personnes ont survécu.

Les pires attaques se sont déroulées sur une période de 48 heures à Noël, dans des endroits distants d'environ 250 kilomètres dans les zones de Doruma, Duru et Faradje du district du Haut-Uele, dans le nord du Congo. Les combattants de la LRA ont attendu la période des festivités de Noël les 24 et 25 décembre pour perpétrer leurs attaques dévastatrices, choisissant apparemment un moment où ils trouveraient le nombre maximum de personnes rassemblées. Les meurtres ont eu lieu non seulement au Congo mais aussi dans des parties du Sud-Soudan, où des types similaires d'armes et de méthodes ont été utilisés.

Les massacres de Noël au Congo s'inscrivent dans une longue pratique d'exactions et d'atrocités horribles de la part de la LRA. Avant de transférer ses opérations au Congo en 2006, la LRA était basée en Ouganda et dans le Sud-Soudan où les combattants de la LRA ont aussi tué, violé et enlevé des milliers de civils. Quand la LRA est passée au Congo, ses combattants se sont d'abord abstenus de prendre pour cible les Congolais, mais en septembre 2008 la LRA a commencé sa première vague d'attaques, apparemment pour punir les communautés locales qui avaient aidé des déserteurs de la LRA à s'échapper. La première vague d'attaques en septembre, ainsi que les massacres de Noël, ont entraîné la mort de plus de 1 033 civils et l'enlèvement d'au moins 476 enfants.

Les meurtres commis par la LRA n'ont pas cessé depuis les massacres de Noël. Human Rights Watch continue à recevoir régulièrement des informations faisant état de meurtres et d'enlèvements commis par la LRA, qui maintiennent les civils dans la terreur. Selon les Nations Unies, plus de 140 000 personnes ont fui leurs maisons depuis fin décembre 2008 pour chercher refuge ailleurs. De nouvelles attaques et la fuite des civils sont signalées chaque semaine. Dans certaines zones, les gens ont peur de se rassembler car ils pensent que la LRA pourrait choisir de tels moments pour frapper, comme elle l'a fait avec une efficacité si dévastatrice au moment de Noël.

Même selon les critères habituels de la LRA, les massacres de Noël au Congo ont été particulièrement brutaux. Les combattants de la LRA ont frappé vite et sans bruit, encerclant leurs victimes alors qu'elles partageaient leur repas de Noël dans le village de Batande, ou alors qu'elles étaient réunies pour un concert le jour de Noël à Faradje. Dans le village de Mabando, les forces de la LRA ont cherché à tuer le plus grand nombre de personnes en attirant leurs victimes vers un lieu central, faisant jouer la radio et forçant leurs victimes à chanter et à appeler les autres pour qu'ils viennent à la fête. Dans la plupart des attaques, ils ont ligoté leurs victimes, les ont dépouillées de leurs vêtements, ont violé les femmes et les filles, puis tué leurs victimes en leur fracassant le crâne. En deux occasions, les attaquants ont tenté de tuer de jeunes enfants de trois ans en leur dévissant la tête. Souvent, les quelques villageois survivants sont restés en vie seulement parce que leurs assaillants les croyaient morts.

La nature généralisée et pratiquement simultanée des attaques ainsi que les moyens similaires employés pour tuer les victimes indiquent une opération coordonnée menée sous les ordres d'une structure de commandement unique. Les combattants de la LRA faits prisonniers, interrogés par Human Rights Watch, ont déclaré que le dirigeant de la LRA, Joseph Kony, avait lui-même ordonné les attaques contre les civils à partir de septembre 2008, à un moment où Kony promettait encore de signer les accords de paix. Un porte-

parole de la LRA contacté par Human Rights Watch a nié toute responsabilité dans les attaques, disant qu'elles avaient été le fait de soldats ougandais se prétendant combattants de la LRA. Human Rights Watch n'a relevé aucune preuve à l'appui de cette affirmation.

Au regard du droit international, les individus qui commettent, ordonnent ou organisent des meurtres, des viols, des actes de torture, des enlèvements et l'utilisation d'enfants soldats pendant un conflit armé sont responsables de crimes de guerre.

Les attaques de la LRA ont eu lieu 10 jours après que les forces armées ougandaises et congolaises ont déclenché une opération militaire conjointe contre la LRA, qui a commencé par un bombardement aérien du principal camp de la LRA dans le Parc national de la Garamba. Lorsqu'ils ont été attaqués précédemment dans le nord de l'Ouganda et au Sud-Soudan, les combattants de la LRA ont utilisé des méthodes brutales similaires contre les populations environnantes, faisant subir des représailles aux civils au lieu de s'attaquer aux forces ennemies.

Trois dirigeants actuels de la LRA, dont Kony, sont sous le coup de mandats d'arrêt, délivrés par la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Ouganda. Depuis 2006, Kony a pris part à des négociations de paix prolongées avec l'Ouganda, soutenant que les mandats de la CPI étaient un obstacle à la paix et devraient être annulés. Cependant, il existe des preuves que pendant les négociations de paix la LRA reconstruisait et reconstituait ses forces.

Après que Kony se soit abstenu à plusieurs reprises de signer un accord de paix qu'il avait indiqué vouloir approuver, l'Ouganda, le Congo et le Sud-Soudan ont organisé une offensive militaire conjointe contre la LRA. Les Etats-Unis ont fourni à cette opération un soutien important en matière de renseignements, d'organisation, de technique et de logistique. Lorsque Kony a refusé encore une fois de signer l'accord de paix fin novembre 2008, l'offensive militaire a été déclenchée.

Le 14 décembre, l'opération conjointe a débuté par une attaque aérienne surprise contre le principal camp de la LRA dans le Parc national de la Garamba. Kony avait quitté inopinément le camp peu de temps avant l'attaque, ce qui lui a évité d'être blessé et lui a permis d'organiser les opérations ultérieures de la LRA. Les combattants de la LRA se sont dispersés en plusieurs groupes et se sont redéployés pour attaquer des villes et des villages dans des zones proches du parc national. Comme ils se dispersaient, il est devenu plus difficile pour la force conjointe de les localiser et d'empêcher leurs attaques. Les organisateurs de l'opération conjointe ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils avaient tenté de protéger les

femmes et les enfants détenus par la LRA, dont beaucoup se trouvaient dans un autre camp, mais que les troupes prévues pour cela sont arrivées tard à cause du mauvais temps et que d'autres complications ont retardé le transport aérien. Les organisateurs n'ont pas établi de plans d'urgence suffisants dans l'éventualité où leur premier plan échouerait et les forces militaires n'étaient pas préparées quand la LRA a commencé ses attaques dévastatrices contre les zones civiles avoisinantes les 24 et 25 décembre.

La force de maintien de la paix des Nations Unies au Congo, la MONUC, n'a pas participé à l'organisation de l'opération conjointe et n'a été prévenue que tardivement. Avec seulement 200 soldats environ dans la zone qui étaient prévus pour apporter un soutien logistique à l'armée congolaise —et non pour protéger les civils— les forces de la MONUC étaient trop peu nombreuses et trop mal équipées pour aider les civils qui se faisaient attaquer. Le 22 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le renouvellement du mandat de la MONUC pour un an de plus, et a augmenté ses effectifs de 3 000 casques bleus, ce qui porte leur nombre total à près de 20 000. Le Conseil a demandé à la MONUC de donner la plus haute priorité à ses opérations dans les provinces du Kivu, dans l'est du Congo, demande qui selon les fonctionnaires de la MONUC a entravé le déplacement de leur troupes et de l'équipement nécessaires dans la zone où se déroulaient les attaques de la LRA.

Néanmoins, l'augmentation des effectifs était importante et pouvait fournir des possibilités supplémentaires pour aider les civils en danger d'autres attaques de la LRA, pourtant aucune troupe ne sont encore arrivées au moment où nous rédigeons ce rapport. Le 3 février, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déploré le manque de réponse de la part des nations qui fournissent des troupes à la demande de 3000 soldats de maintien de la paix supplémentaires. Avec seulement des promesses minimales et aucune nouvelles troupes sur le terrain, la MONUC n'a pas de capacité supplémentaire pour protéger les civils dans le Haut-Uele et la mission continue à lutter pour répondre aux défis urgents de protection.

Etant donné le passé de la LRA consistant à se retourner contre les civils quand elle est attaquée, les gouvernements conduisant l'opération militaire —l'Ouganda, le Congo et le Sud-Soudan— auraient dû prendre des mesures plus fortes pour protéger les civils de cette zone contre les représailles de la LRA. Ils auraient aussi dû donner une plus haute priorité à la libération des enfants et des adultes qui sont encore aux mains de la LRA. A la fin janvier, près de six semaines après les opérations militaires, 114 personnes seulement ont été secourues, sur les quelques 600 que détiendraient la LRA. Des chiffres plus élevés présentés par les autorités du gouvernement ougandais à propos des personnes secourues n'ont pas pu être vérifiés.

Pour minimiser d'autres dommages infligés aux civils, les forces engagées dans l'opération militaire conjointe devraient de toute urgence donner la priorité à la protection des civils et coordonner leurs efforts avec la MONUC. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit donner des directives et des ressources supplémentaires, notamment d'autres moyens logistiques, à la MONUC et à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour leur permettre de protéger les civils en danger d'être attaqués par la LRA.

Les mandats d'arrêt de la CPI contre les commandants de la LRA sont toujours en suspens. Fin janvier, le commandant en second de la LRA, Okot Odhiambo, faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI, a contacté l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en exprimant le souhait de se rendre avec un nombre inconnu de ses combattants. Au moment où nous écrivons, il ne l'avait pas encore fait. Tout suspect de la CPI qui est capturé ou qui se rend volontairement au cours des opérations militaires contre la LRA devrait être envoyé à la CPI pour être jugé.

Selon les dernières informations à la mi février, la LRA continuait d'attaquer des villages et de tuer des civils. Le 9 février, John Holmes, Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, est arrivé à Doruma, une petite ville dévastée par les massacres de Noël où aucun soldat de maintien de la paix de l'ONU n'a encore été déployé et où une assistance humanitaire minime est parvenue à la population persécutée. Il a été accueilli par un petit groupe de citoyens locaux désespérés, dont l'un brandissait une pancarte disant : « Nous rions pour nous empêcher de pleurer ».

## **II. Recommandations**

### **Aux gouvernements de la RD Congo, de l'Ouganda et du Sud-Soudan**

- Coordonner avec la MONUC tous les efforts pour protéger les civils, secourir les personnes enlevées et obtenir la reddition des combattants de la LRA.
- Au cours des opérations militaires contre la LRA, faire de la protection des civils et de la libération des personnes enlevées une priorité. Déployer des troupes selon les besoins pour protéger les populations civiles contre les représailles de la LRA.
- Etablir des points d'accueil à proximité des positions de la LRA pour qu'il soit plus facile aux combattants de se rendre et aux personnes enlevées qui s'échappent de trouver de l'aide, en évitant les zones peuplées où des habitants hostiles pourraient les attaquer. Remettre les enfants capturés ou évadés aussitôt que possible aux autorités compétentes, telles que l'UNICEF et les organisations non gouvernementales locales et internationales appropriées chargées de réunir les enfants avec leurs familles et de fournir un soutien psychosociologique.
- Remettre à la Cour pénale internationale les dirigeants de la LRA qui se rendent ou qui sont capturés, et qui sont recherchés par la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

### **A la MONUC**

- Coopérer avec les forces armées congolaises, ougandaises et sud-soudanaises pour établir un quartier général des tactiques qui se consacre à la protection des civils, à la délivrance des personnes enlevées, à l'obtention de la reddition des combattants de la LRA, et à la capture des dirigeants de la LRA recherchés par la CPI. Fournir le personnel et les ressources nécessaires, notamment du personnel disposant d'une expertise en matière de droit international humanitaire et de droit de l'enfant.
- Renforcer le soutien logistique, en particulier le soutien aérien, aux forces armées congolaises et autres forces en fonction des besoins, afin d'assurer un rapide déploiement de troupes aux fins de protection des civils.
- Aider les forces armées congolaises et ougandaises à mettre en place des points d'accueil pour les déserteurs de la LRA et les personnes enlevées. En coordination avec l'UNICEF, garantir que des installations et des services psychosociologiques

sont mis en place pour les enfants, en mettant l'accent sur leur réunion avec les familles aussitôt que possible.

- Déployer à Dungu une équipe civile pluridisciplinaire comprenant des experts en matière de droits humains, de droit international humanitaire et de droits de l'enfant, pour assurer le contrôle en cours des exactions commises par toutes les parties au conflit.

### **Au Conseil de sécurité de l'ONU**

- Demander au secrétariat des Nations Unies d'accorder la priorité au recrutement et au déploiement urgents des 3 000 soldats du maintien de la paix de la MONUC supplémentaires autorisés par les résolutions 1843 et 1856. Fournir des ressources supplémentaires, notamment davantage de moyens logistiques, à la MONUC et à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour leur permettre de protéger les civils en dangers d'être attaqués par la LRA.
- Soutenir une stratégie visant à appréhender les commandants de la LRA recherchés par la CPI, ainsi que d'autres ayant commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, en limitant les risques pour les civils et en demandant aux Etats membres de fournir les ressources financières et opérationnelles nécessaires.

### **A l'UNICEF et autres agences de protection de l'enfant**

- Renforcer d'urgence les équipes qui travaillent dans les pays affectés par les actions de la LRA pour documenter les enlèvements et les mauvais traitements d'enfants, et mettre en place des programmes pour aider à retrouver et aider ceux qui ont échappé à la LRA, et les remettre à leur famille.

### **Au procureur de la Cour pénale internationale**

- Enquêter sur les crimes récents de la LRA en RDC et au Sud-Soudan en vue d'élargir les charges contre les commandants de la LRA qui font déjà l'objet de mandats d'arrêt de la CPI et engager des poursuites contre d'autres personnes.

### **Aux gouvernements et organismes régionaux concernés**

- Fournir à la MONUC, à la MINUS et aux membres de la coalition conduite par l'Ouganda les moyens nécessaires de logistique, de renseignement et de communications, et autres ressources pour garantir que les forces dans la zone

d'opérations sont correctement préparées pour protéger les civils, sauver les personnes enlevées et obtenir la reddition des combattants.

- Coopérer avec les gouvernements régionaux, la MONUC et la MINUS pour parvenir à appréhender les commandants de la LRA recherchés par la CPI, y compris ceux qui pourraient être capturés ou se rendre dans le cadre des opérations militaires contre la LRA. Fournir les ressources opérationnelles et financières essentielles pour appuyer l'arrestation des suspects de la CPI, tout en faisant une priorité de la protection des civils, y compris celle des personnes enlevées.
- Fournir à la MONUC les capacités de réponse rapide et les 3000 soldats de maintien de la paix supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité de l'ONU en novembre 2008, afin de renforcer la capacité de la MONUC à répondre rapidement et à protéger les civils, notamment dans les zones affectées par les actions de la LRA.

### **Aux bailleurs de fonds internationaux**

- Fournir un soutien d'urgence aux agences de l'ONU et aux organisations non gouvernementales locales et internationales pour aider les victimes et les communautés affectées par les violences de la LRA.